



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 29 septembre 2026



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 29 SEPTEMBRE 2026

01 – SECRÉTARIAT GÉNÉRALE POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES

01-01 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 459 portant délégation de signature à M. Emmanuel ROCQUE directeur de la sécurité civile nord-est

02 – AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ GRAND EST

02-01 ARRÊTÉ ARS n°2026-3501 relatif à la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est

02-02 ARRÊTÉ ARS n°2026-3511 portant délégation de signature aux directeurs du siège, secrétaire général, directeurs départementaux de l'ARS Grand Est



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires
régionales et européennes**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 459
portant délégation de signature à
Monsieur Emmanuel ROCQUE
directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est**

***Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin***

Vu le code des transports ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, modifié par le décret n°97-1205 du 19 décembre 1997 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2023-1008 du 31 octobre 2023 portant sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2026 portant nomination de M. Emmanuel ROCQUE, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Vu la décision du 11 octobre 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel ROCQUE, directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est, dans le cadre de ses missions et compétences en vue de :

- prendre toutes les décisions individuelles visées aux articles R6412-16 et R6412-17 du code des transports et prises à l'égard des entreprises de transport aérien basées en région Grand Est.
- signer les propositions de transaction prévues à l'article R6433-1 du code des transports, et concernant les entreprises de transport aérien basées en région Grand Est.
- prendre toutes les décisions individuelles autorisant l'exploitation des services aériens visées à l'article R6412-28 du code des transports, précisées par l'arrêté du 30 août 2006 et prises à l'égard des entreprises de transport aérien basées en région Grand Est.

Article 2 :

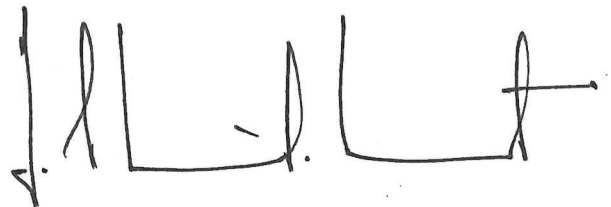
M. Emmanuel ROCQUE peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité.

Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **25 SEP. 2026**
Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

Direction du Cabinet, des relations institutionnelles et transfrontalières

ARRETE ARS Grand Est n° 2026-3501

Relatif à la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle Ratignier-Carbonneil en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

ARRETE

Article 1 :

La conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est, dont les missions sont définies par les articles D 1432-28 à D 1432-53 du Code de Santé Publique, est ainsi composée :

Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales

1a : Conseillers régionaux		
Titulaires	Suppléants	
GUILLOTIN Véronique Conseil Régional Grand Est	DUPRÉ Gaëlle Conseil Régional Grand Est	WEY Joëlle Conseil Régional Grand Est
SARTOR Marie-Rose Conseil Régional Grand Est	JUNG Pauline Conseil Régional Grand Est	VOINÇON Marie-Claude Conseil Régional Grand Est
KLEIN Eliane Conseil Régional Grand Est	SCHNEIDER Patricia Conseil Régional Grand Est	En attente de désignation
1b : Représentants des conseils départementaux		
Titulaires	Suppléants	
DEPAQUY Marie Conseil départemental de la Marne	KARIGER Éric Conseil départemental de la Marne	DORGUEILLE Monique Conseil départemental de la Marne
BLANC Rachel Conseil départemental de la Haute-Marne	VIARD Dominique Conseil départemental de la Haute-Marne	GUINOISEAU Domithile Conseil départemental de la Haute-Marne
LEDOUBLE Catherine Conseil départemental de l'Aube	JACQUINET Olivier Conseil départemental de l'Aube	DE LA HAMAYDE Bernard Conseil Départemental de l'Aube
PHILIPPE Véronique Conseil départemental de la Meuse	LAMORLETTE Jean-François Conseil départemental de la Meuse	DIDRY Julien Conseil départemental de la Meuse
BOURSIER Catherine Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle	LUPO Rosemary Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle	AL KATTANI Marie Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle
JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine Conseil départemental des Vosges	HUMBERT Dominique Conseil départemental des Vosges	THIEBAUT-GAUDE Carole Conseil départemental des Vosges
ROMILLY Valérie Conseil départemental de la Moselle	LORIA-MANCK Christelle Conseil départemental de la Moselle	HAAG Elisabeth Conseil Départemental de la Moselle
WOLFHUGEL Christiane Collectivité Européenne d'Alsace	COUCHOT Alain Collectivité Européenne d'Alsace	En attente de désignation
DUMAY Anne Conseil départemental des Ardennes	DEGEMBRE Catherine Conseil départemental des Ardennes	FRAIPONT Anne Conseil départemental des Ardennes
1c : Représentants des groupements de communes		
Titulaires	Suppléants	
JOST-LIENHARD Laurence Communauté de commune de la Petite Pierre	DERMINEUR Laurence Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire	En attente de désignation
VACCARO Jean-Marc Communauté de Communes Cattenom et environs	MAGRAS Ginette Communauté de C. de la Houve et du Pays Boulageois	BALCERZAK Roland Communauté de Communes Cattenom et environs
AGUDO PEREZ Francine Mulhouse Agglomération	TAESCH Matthieu Communauté de Communes de la Basse-Zorn	SALZE Pierre Mulhouse Agglomération
1d : Représentants des communes		
Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

1d : Représentants des communes		
Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

2a : Représentants des associations agréées d'usagers		
Titulaires	Suppléants	
RATZMANN Angèle UDAF 67	CONTASSOT Patrick UDAF 88	FONTAINE Daniel UDAF 51
CHAFFRAIX Frédéric SOS hépatites Alsace-Lorraine	BOUFERGUNE Martine SOS Hépatites Alsace-Lorraine	TOMCZAK Jean-Claude Fédération Nationale des Amis de la Santé
BROCHETON Sylvain AAIMC du Nord-Est	CASTELLANI Renato UDAPEI 57	MORAINVILLE Jean-Marie UDAPEI 57
BURY Josette AFTC LORRAINE	MAZUR Eva France Alzheimer 54	SCHULTZ Richarde UDAF 67
ALLARD Badia APF France handicap Grand Est	PALLEZ Christiane APAJH 57	CORDIER Robert Polio-France GLIP
BAUMANN Nadine Ligue contre le cancer 67	DAMIN Aline France Alzheimer 54	LEBEGUE François UDAF 51
BROUSOLLE Valérie UNAFAM Grand Est	BEZAZ Daouïa Espoir 54	KEMPF Evelyne UNAFAM Grand Est
DEJARDIN Christian UFC Que Choisir Grand Est	BUTTGEN Alain CLCV-MOSELLE	WOHLHUTER Daniel Fédération Nationale des Associations de Retraités
FISCHER Régine Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité	WALTER Christophe Alsace Cardio	SERGEANT Jacques AFDOC 55
2b : Représentants des associations de retraités et personnes âgées		
Titulaires	Suppléants	
ROMAND-VIEUXMAIRE Catherine CDCA 08	PIERRON MATHEVET Françoise CDCA 54	DILLMANN Chantal CDCA 55
PICARD Carole CDCA 10	QUIGNARD Elisabeth CDCA 10	SABRON Yves CDCA 55
ROUSSEL Gérard CDCA 52	PETAÏN Guy CDCA 57	PONTISSO Daniel CDCA 57
DUFOUR Eric CDCA 88	BUFFAZ Jean-Pierre CDCA 88	DURAND Huguette CDCA 51
BLEGER Marie-Laure CDCA CEA	BOULBEN Jean-Claude CDCA 51	MARCONNET Guy CDCA 54
2c : Représentants des associations de personnes handicapées		
Titulaires	Suppléants	
RICHARD Gautier CDCA 51	SOURDET Frédéric CDCA 51	PREUD'HOMME Yan CDCA 08
JECKO Sandy CDCA 55	LEQUEUX Yannick CDCA 10	MAHIEU Hugues CDCA 08
LECHEVALIER Danielle CDCA 54	MATHEY François CDCA 54	LEGRAND Isabelle CDCA 88
VITALI Linda CDCA 57	FOURNIE Jacques CDCA 57	En attente de désignation
LEMOINE Jean-Luc CDCA CEA	FRIESS Véronique CDCA CEA	AUPETIT Jacky CDCA 55

Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	
DUCZYNSKI Patrice Président du CTS des Ardennes	En attente de désignation	En attente de désignation
HONORE Nicolas Président du CTS de l'Aube	En attente de désignation	En attente de désignation
CAZORLA Frédéric Président du CTS de la Marne	FEVE Romain FHF / Centre hospitalier de Fismes	BAS Guillaume APAJH Marne - GPEAJH
DUVAL Marc Président du CTS de la Haute-Marne	DELARUE Cyril UDAF 52	GRILLON Jean-Luc CTS Haute-Marne
PINEY David Président du CTS de la Meurthe-et-Moselle	ROSSIGNON Sylvie CPTS de la métropole nancéienne	En attente de désignation
BRIEY Franck Président du CTS de la Meuse	DETEZ Delphine FEHAP	FERON-GRENOUILLEAU Colette CDCA - PH
KHALIFE Khalifé Président du CTS de la Moselle	En attente de désignation	En attente de désignation
PAGLIARULO Karine Président du CTS du Haut-Rhin	AUGST André CDCA CEA-PH	En attente de désignation
PAGLIARULO. Karine Présidente du CTS du Bas-Rhin	SEGLER Jean Association ALISTER	RESSEL Thierry URPS Médecins Libéraux Grand Est
VANTINI Marilyna Présidente du CTS des Vosges	RAYEUR-KLEIN Laurence Communauté d'agglomération d'Epinal	En attente de désignation

Collège n° 4 : Partenaires sociaux

4a : Représentants des organisations syndicales de salariés		
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	
MONPEURT Alain CFE-CGC Grand Est	BACHMANN Sandra CFE-CGC Grand Est	VIARD Vincent CFE-CGC Grand Est
DOS SANTOS Eric CGT Grand Est	HEIDMANN Patrick CGT Grand Est	GALLOT Estelle CGT Grand Est
GENAY Patrick CFDT Grand Est	GOMBAUD Geneviève CFDT Grand Est	GORGE Alex CFDT Grand Est
MASSON Eric CFTC Grand-Est	HODEL Florence CFTC Grand-Est	En attente de désignation
FRANCOIS Monique FO Grand Est	ROUSSEL-DRUART Sandrine FO Grand Est	HAEN Pascal FO Grand Est
4b : Représentants des organisations professionnelles d'employeurs		
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	
BIWER Jean CPME Grand Est	MILLY Arnaud CPME Grand Est	En attente de désignation
OLECH Valérie MEDEF Grand Est	MUNIER Mickael MEDEF Grand Est	BAILLET Christophe MEDEF Grand Est
BARTHELEMY Pascal AXESS	SERGEANT Frédéric AXESS	PALLUCI Michel AXESS
4c : Représentants des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales		
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	
SCHLEGEL Pierre Paul UNAPL Haut-Rhin	REGNIER Sandrine CMA Grand Est	MAZIERE François CCI Grand Est

4d : Représentants des organisations syndicales des exploitants agricoles		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
SANCHEZ Hervé Chambre d'Agriculture Grand Est	PERRY Isabelle Chambre d'Agriculture Grand Est	En attente de désignation

Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

5a : Représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
CASUCCI Brigitte Association AD2S	TROUILLET Charline Association AD2S	En attente de désignation
FUCHS Nicolas Médecins du Monde	LAMBERT Alain Médecins du Monde	En attente de désignation
5b : Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
LORTHOIS Ingrid CARSAT Nord Est	FREISS Anne-Céline CARSAT Alsace Moselle	ZILLIOX Aurélie CARSAT Alsace Moselle
5c : Représentants des caisses d'allocations familiales		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
LAUNOY Didier CAF de la Meurthe-et-Moselle	PELISSIER Anne CAF de la Meurthe-et-Moselle	BORDRON-WOLFF Laurence CAF de la Meurthe et Moselle
5d : Représentants de la mutualité française		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
FORT Patrice Mutualité Française	DELAGNEAU Olivier Mutualité Française	DAULL Sonia Mutualité Française
5e : Représentants des régimes d'assurance maladie		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
ROUCHON Maxime CPAM du Bas-Rhin	BLANC Marie-Pascale CPAM du Bas-Rhin	DENECHERE Louise CPAM du Bas-Rhin
5f : Représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
PAILLE François Association Addictions France Grand Est	BANDOL René ARSEA	En attente de désignation

Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

6a : Représentants des services de santé scolaire et universitaire		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
GRANGE Christine Rectorat de la Région académique Grand Est	MEYER-MAINGOT Marie-Aude Rectorat de l'académie de Reims	En attente de désignation
SCHWEITZER Cyril Rectorat de la Région académique Grand Est	SIBILIA Jean Faculté de médecine Strasbourg	ANDREOLETTI Laurent Université de Reims
6b : Représentants des services de santé au travail		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

6c : Représentants des services départementaux de protection et promotion de la santé maternelle et infantile		
Titulaires	Suppléants	
HERGAT Estelle Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle	DEHE Séverine Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle	REMILLEUX Stéphanie Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle
MAVON Christine Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle	DECKER Aurélie Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle	CABLAN Céline Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle
6d : Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention ou de l'éducation pour la santé		
Titulaires	Suppléants	
PERSIANI Marie Promotion Santé Grand Est	PETITMANGIN Joris CROS Grand Est	MEYER Jeanne Promotion Santé Grand Est
MARMONT Thibault CREAI Grand Est	HUMBERT Catherine URIOPSS Grand Est	DAMASE Valérie CREAI Grand Est
6e : Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche		
Titulaires	Suppléants	
GARDEUR Emilie ORS Grand Est	PERRET-GUILLAUME Christine CHRU Nancy	NOVELLA Jean-Luc CHU Reims
6f : Représentants des associations de protection de l'environnement		
Titulaires	Suppléants	
DELAHAYE WALTER Agnès France Nature Environnement Grand Est	LANGLAIS Sylvie France Nature Environnement Grand Est	BELLOU Christian France Nature Environnement Grand Est

Collège n° 7 : Offreurs des services de santé

7a : Représentants des établissements publics de santé		
Titulaires	Suppléants	
GEBEL Thierry FHF	TRUCHET Sophie FHF	GASPARINA François FHF/ CHS de Sarreguemines
VANNESTE Arnaud FHF/ CHRU de Nancy	MICAELLI FLENDER Laetitia FHF/ CHU de Reims	HENNI Samir FHF/ Hôpitaux universitaires de Strasbourg
RIEU Philippe FHF/ CHU de Reims	DEBOUVERIE Marc FHF/ CHRU de Nancy	ANDRES Emmanuel FHF/ Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
GENTILHOMME Charles FHF/ CHS de Sarreguemines	HACHEM Hikmat FHF/ CH Charleville-Mézière	AMARILLI Philippe FHF / EPSM Brumath
CHEVALIER Stéphanie FHF/ CH de Remiremont	MORETTO Céline FHF/ Hôpitaux civils de Colmar	DIMITROV Yves FHF/ CH de Haguenau
7b : Représentants des établissements privés de santé à but lucratif		
Titulaires	Suppléants	
LERAY Bruno FHP/ Polyclinique Courlancy	RAUCHS-FEBVREL Christelle FHP/ Hôpital Clinique Claude Bernard	SAINT SUPERY Philippe FHP/ INICEA CSPA
BRETON Christian FHP/ Clinique Louis Pasteur Santé	DAYAWA Hervé FHP/ Polyclinique Reims-Bezannes	CAPS Thierry FHP/ Hôpital Clinique Claude Bernard
7c : Représentants des établissements privés de santé à but non lucratif		
Titulaires	Suppléants	
MICHEL Renaud FEHAP/ OHS de Lorraine	MATRAT Christophe FEHAP/ Fondation Vincent de Paul	CALABRO Diego FEHAP/ Fondation du Diaconat de Mulhouse
MEYER Philippe FEHAP/ Centre Florentin - OHS Lorraine	THIEBAULT Alexandre FEHAP/ CRRF COS Pasteur et Pasteur 2	CARDOSO Tom FEHAP/ Centre de Réadaptation de Mulhouse
THIERY Yves UNICANCER/ Institut de Cancérologie de Lorraine	SAVOY Marie Aude UNICANCER/ Institut Godinot	DUMONT Stéphanie UNICANCER/ Centre Paul Strauss

7d : Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
D'ANTONIO Rebecca FNEHAD/ AURAL	RAFF Marie-Hélène FNEHAD/ Santé Centre Alsace	En attente de désignation
7e : Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
THUILLIEZ Alexandra GEPSE/ Mosell'a	BOISSONNAT Jean-Pierre GEPSE	LECLAIRE - LIEBGOTT Gisèle GEPSE/ EPNAK
SALACHAS Pierre FEHAP/APF France Handicap	CARRAT Marie-Céline FEHAP/LADAPT	VINOT Alan FEHAP / Association Fondation Bompard
MOSER Serge URAPEI / Adapei Papillons Blancs d'Alsace	BELVAL Violaine URAPEI/ AFAEDAM	BARREDA Béatrice URAPEI/ Adapei Papillons Blancs en Champagne
FISSE Stéphane NEXEM	HADET Joffrey NEXEM/Fondation Lucy Lebon	En attente de désignation
7f : Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
GROSSE Frédéric FEHAP/ Association Les Maisons Hospitalières	GALLAND MORICE Sandrine FEHAP/ ASSPO	CARAMAZANA Jean FEHAP/ ABRAPA
ROMAIN Perrine SYNERPA/ Widéos	BILGILI Saniyé SYNERPA/ Korian l'air du temps	DEUTSCH Grégory SYNERPA/ Le Prieuré du Thionvillois
VORMS Benoît UNA/ Association ALYS	MICHAUD Jean-Claude UNA GRAND EST	BRACHA Gregory UNA/ Association ADAVIE
FORÊT Peggy FHF/ EHPAD d'Argonne et EHPAD Lataye	VALLÉE Éric FHF/ EHPAD Augé Collin	DUBUY Nicolas FHF/ CDRS de Colmar
7g : Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
MOREAU Alexis Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est	En attente de désignation	En attente de désignation
7h : Représentants des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
GERARD Marie-France FEMAGE	BRUNELLI-MAUFFRE Violaine FEMAGE	SCHLECK Léa Fédération Nationale des Centres de Santé
7i : Représentants des CPTS		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
TRYNISZEWSKI Frédéric CPTS de Mulhouse	DESJEUNES Sébastien CPTS de Brie	PAVAN HUMLER Stéphanie CPTS Sud-Est Aube
7j : Représentants des associations de permanence des soins		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
PROCHASSON Alain ADPS 57	VORKAUER Stéphanie SOS Médecins 54	En attente de désignation
7k : Médecins d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
GOTTWALLES Yannick SAMU - Urgences de France 68	CHOUIHED Tahard SAMU - Urgences de France 54	ENGELMANN Maurice SAMU - Urgences de France 51
7l : Représentants des transporteurs sanitaires		
<u>Titulaires</u>	Suppléants	
HUNAUULT Dominique Ambulance Hunault	En attente de désignation	En attente de désignation

7m : Représentant des services départementaux d'incendie et de secours		
Titulaires	Suppléants	
WOEHL Jean-Marie SIS 88	En attente de désignation	En attente de désignation
7n : Représentants des organisations syndicales de médecins des établissements publics de santé		
Titulaires	Suppléants	
BOUMERFEG Karim CMH	HANSSEN Michel SNAM-HP	DURAND Emmanuelle APH
7o : Représentants des unions régionales des professionnels de santé		
Titulaires	Suppléants	
BRONNER Claude URPS Médecins libéraux	VIRTE Michel URPS Médecins libéraux	HARTMANN Guy URPS des Médecins Libéraux
FRANCOIS Pierre-Olivier URPS Orthophonistes	COSSE Marie-Christine URPS des Orthopistes	TEBOUL Michel URPS Biologistes
WINDSTEIN Claude URPS Pharmaciens	WILCKE Christophe URPS Pharmaciens	HUTASSE Matthieu URPS Chirurgiens-dentistes
BAUER Marie URPS Sages-femmes	BOCQUET Amandine URPS Sages-femmes	BARRAND Lionel URPS Biologiste
BOEHRINGER Julien URPS Infirmiers	SAINT-DENIS Marc URPS Infirmiers	JEROME Christian URPS Pédiatres-podologues
FRICHE Corrine URPS Masseurs-kinésithérapeutes	MARCHAND Benjamin URPS Masseurs-kinésithérapeutes	En attente de désignation
7p : Représentants de l'ordre des médecins		
Titulaires	Suppléants	
ROYAUX Vincent CROM Grand Est	AUTISSIER Jean-Louis CROM Grand Est	En attente de désignation
7q : Représentants des internes en médecine		
Titulaires	Suppléants	
SIMON Leila SAIA	MOLLET-RASTELLO Claire SAIA	KOHLER Lola Raoul IMG Nancy
7r : Représentants du ministère de la défense		
Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
7s : Représentants des dispositifs d'appui à la coordination		
Titulaires	Suppléants	
ABRAHAM-BENDELAC Eliane DAC 54	MBENGUE Mathiam DAC 57	VENZON Nicolas DAC 67
BIREBENT Matthieu DAC 08-51	ESTEVE Valérie DAC 55	GONSOLIN Hélène AVRS

Collège n° 8 : Personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
AUDIBERT Gérard EREGE	
En attente de désignation	

Article 2:

Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est :

Le Préfet de Région ou son représentant,

La Présidente du Conseil Economique Social et Environnemental Régional ou son représentant,

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ou son représentant,

La Directrice Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant,

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,

Le Directeur Régional des Finances Publiques ou son représentant,

Le Délégué Régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou son représentant,

La Directrice Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires ou son représentant,

Le Recteur de la région Académique Grand-Est, Recteur de l'Académie de Nancy-Metz ou son représentant,

Un membre des Conseils des organismes locaux d'assurance maladie du régime général,

Un représentant du Régime Local d'Alsace Moselle,

Un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la Mutualité Sociale Agricole.

Article 3:

Le mandat des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est est de cinq ans, renouvelable et prend effet au 1er octobre 2026.

Article 4:

Le secrétariat de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est assuré par l'Agence régionale de santé Grand Est.

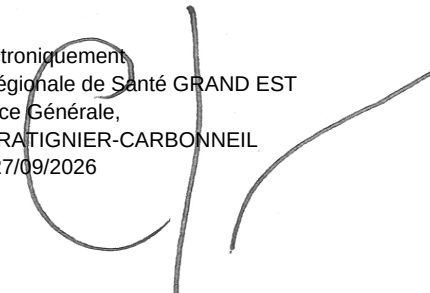
Article 5:

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6:

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/09/2026



ARRETE ARS n° 2026- 3511

**Portant délégation de signature
aux Directeurs du Siège, Secrétaire Général, et Directeurs Départementaux
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L 1432-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.5 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 modifiée de modernisation de notre système de santé ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2012-749 du 9 mai 2012 modifié relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2020-959 du 31 juillet 2020 modifié relatif aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2025-723 du 30 juillet 2025 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2025-724 du 30 juillet 2025 étendant le pouvoir de dérogation reconnu au préfet et pris pour l'application du décret modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2025-1143 du 27 novembre 2025 relatif à certains emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2026-721 du 1er août 2026 relatif à l'évaluation des directeurs des établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article L. 5 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2026-722 du 1^{er} août 2026 relatif aux délégations départementales des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **M. Mili SPAHIC**, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relevant de la compétence de la Directrice Générale y compris les évaluations des directeurs des établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article L.5 du code général de la fonction publique, dans les limites et conditions fixées par le décret n° 2026-721 du 1er août 2026 susvisé.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles 3 et 4, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs aux missions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est s'exerçant au sein des directions, des délégations départementales et des missions d'appui, et à toutes mesures ayant trait au fonctionnement des services placés sous leur autorité, **à l'exception des actes, décisions et conventions suivants :**

- ❖ Direction du cabinet, des relations institutionnelles et transfrontalières :
 - L'arrêté du projet régional de santé mentionné à l'article L1434-1 du code de la santé publique ;
 - Les arrêtés fixant les zones du schéma régional de santé mentionnés aux articles R 1434-30 et 31 du code de la santé publique ;
 - Les arrêtés de composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination prévues à l'article L 1432-1 du code de la santé publique ;
 - L'arrêté fixant les territoires de démocratie sanitaire mentionnés à l'article L1434-9 du code de la santé publique ;
 - Les arrêtés de composition des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article R 1434-33 du code de la santé publique.
- ❖ Secrétariat général :
 - La signature du protocole pré-électoral en vue de la constitution des instances représentatives du personnel de l'ARS ;
 - Les décisions d'attribution de primes, de points de compétences et de points d'évolution des directeurs siégeant au CODIR et/ou COMEX ;
 - Les signatures et ruptures de contrats des directeurs siégeant au CODIR et/ou COMEX ;
 - Le cadre d'organisation du travail au sein de l'Agence.
- ❖ Direction de l'offre de soins :
 - La création d'établissements publics sanitaires et de structures de coopération sanitaires ;
 - Les suspensions et retraits d'autorisations sanitaires ;
 - Le placement des établissements publics de santé sous administration provisoire ;
 - L'évaluation annuelle des directeurs généraux de Centre Hospitalier Régional ou Universitaire.
- ❖ Direction de l'autonomie :
 - Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie mentionné à l'article L312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;
 - Les suspensions et retraits d'autorisations médico-sociales ;

- Le placement des établissements et services médico-sociaux sous administration provisoire ;
- L'arrêté de composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projets.
- ❖ Direction inspection contrôle et évaluation :
 - Les courriers signalés de transmission des rapports d'inspection provisoires et définitifs ;
 - Les courriers signalés d'injonctions adressés à la suite d'une inspection.
- ❖ Quelle que soit la matière concernée, hors gestion courante :
 - La signature des protocoles départementaux relatifs aux prestations réalisées pour le compte du Préfet ;
 - Les mémoires et conclusions entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Agence ;
 - Les actes de saisine des juridictions financières et les échanges avec celles-ci.

Article 3 : AU TITRE DES DIRECTIONS DU SIEGE

3.1 Direction du Cabinet, des relations institutionnelles et transfrontalières

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatives à l'activité de leur direction, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 200.000 € HT par engagement.

En outre, délégation de signature est accordée pour les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses propres de la direction dans la limite de 10 000 € HT par engagement.

- Mme Dominique THIRION, Directrice
- Mme Valérie STEVANCE, Directrice Adjointe

3.2 Secrétariat Général

Délégation de signature est donnée à Mme Marion ROSENAU - BRUNEAU, Secrétaire Générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité de sa direction, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs sans limite de montant.

Délégation de signature est donnée à Mme Anne FROMENT MAIRE, Secrétaire Générale adjointe, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité de sa direction, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs sans limite de montant.

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité de leur direction déléguée, et dans leurs champs de compétences respectifs, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs, dans les limites définies ci-dessous.

En outre, délégation de signature est accordée aux personnes ci-après pour les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses propres de la direction déléguée dans la limite de 10 000 € HT par engagement.

Direction déléguée aux ressources humaines et à l'accompagnement :

- Mme Corinne JUE DE ANGELI, Directrice déléguée par intérim, sans limite de montant
- Mme Catherine STADELMANN, Responsable du département Gestion administrative et paye, sans limite de montant
- Mme Claire FAVIER, Responsable adjointe du département Gestion administrative et paye, sans limite de montant
- Mme Stéphanie CRIQUI, Responsable du service Formation, dans la limite de 25 000 € HT par engagement

- Mme Dorothee MAST, Mme Valérie HANSSLER, Mme Fabienne WOLFF, Référentes formation, dans la limite de 5 000 euros HT par engagement
- Mme Suzelle LARDIER, Conseillère prévention, dans la limite de 5 000 euros HT par engagement

Direction déléguée aux affaires juridiques :

- Mme Sandra MONTEIRO, Directrice déléguée, dans la limite de 200 000 € HT par engagement
- Madame Caroline LASSALLE VASSON, directrice déléguée adjointe, dans la limite de 200 000 € HT par engagement

Direction déléguée aux systèmes d'information :

- M. Michel SCHMITT, Directeur délégué, dans la limite de 25 000 € HT par engagement
- M. Vincent CHRETIEN DUCHAMP, Directeur délégué adjoint, dans la limite de 25 000 € HT par engagement

Direction déléguée aux affaires immobilières et logistiques :

- Mme Maïté MERKAL, Directrice déléguée, à l'exception de la signature des baux et avenants aux baux, et dans la limite de 25 000 € HT par engagement
- M. Rudy CORNU, Gestionnaire logistique dans la limite de 500 € HT par engagement et pour les autorisations d'utilisation du véhicule personnel de l'ensemble des agents de l'Agence
- M. Anthony MADELIN, M. Jean-Sébastien MARQUAIRE, Mme Emilie REINE, Gestionnaires logistique, dans la limite de 500 € HT par engagement
- M. Anthony MADELIN, M. Jean-Sébastien MARQUAIRE et M. Rudy CORNU, titulaires d'une carte achat nominative de l'ARS Grand Est au sein de la Direction Déléguée à la logistique sont autorisés à engager les dépenses et à en attester le service fait, dans les limites des montants annuels autorisés et pour la nature des dépenses définies dans la charte d'utilisation de la carte achat en vigueur.

Mission qualité, efficacité et audits internes :

- M. Rachid EL BOURAOUI, Directeur de mission
- M. Stéphane DRAN, Responsable Qualité

3.3 Direction financière

Délégation de signature est donnée à M. Gilles CLEMENT, directeur financier, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité de sa direction.

M. Gilles CLEMENT est autorisé à signer les actes relatifs à l'engagement de crédits, sans limite de montant, relatifs au budget principal, au budget annexe (FIR et PAI), au FMIS et à l'Ondam.

M. Gilles CLEMENT est autorisé par ailleurs à valider la certification du service fait sur le budget principal et le budget annexe.

Délégation de signature est donnée à Marie-Hélène CAILLET, directrice financière adjointe et responsable du pôle pilotage des ressources, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité de la direction financière.

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité de leur direction déléguée, et dans leurs champs de compétences respectifs, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs, dans les limites définies ci-dessous :

- M. Youssef MAALOU, responsable adjoint du pôle pilotage des ressources, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité du pôle pilotage des ressources.
En outre, M. Youssef MAALOU est autorisé à signer les actes relatifs à l'engagement de crédits sur le FIR et sur les crédits de l'Ondam sanitaire dans la limite de 500 000 € HT par engagement.
M. Youssef MAALOU est par ailleurs autorisé à valider la certification du service fait dans la limite de 500 000 € HT par engagement sur le budget annexe. Il a délégation de signature pour signer les ordres de mission des agents du pôle pilotage des ressources.

- Mme Anne SCHEMMEL, responsable du pôle budget et marchés publics, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité du pôle dans la limite de 100 000 € HT par engagement.
En outre, Mme Anne SCHEMMEL est autorisée à signer les actes relatifs à l'engagement de crédits sur le budget principal et sur l'enveloppe de fonctionnement du FIR dans la limite de 100 000 € HT par engagement. Elle est autorisée à valider la certification du service fait sans limite de seuil, y compris sur le dispositif Plan d'Aide à l'Investissement.
Mme Anne SCHEMMEL est également autorisée à signer tous engagements, actes, documents et correspondances relatifs à la gestion administrative des procédures de marchés publics et accords-cadres dans la limite de 100 000 € HT par engagement. Elle a délégation de signature pour signer les ordres de mission des agents du pôle budget et marché publics.
- Mme Maud JOSTEN, responsable adjointe du pôle budget et marchés publics, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité du pôle dans la limite de 50 000 € HT par engagement.
En outre, Mme Maud JOSTEN est autorisée à signer les actes relatifs à l'engagement de crédits sur le budget principal et sur l'enveloppe de fonctionnement du FIR dans la limite de 50 000 € HT par engagement. Elle est autorisée à valider la certification du service fait sans limite de seuil, y compris sur le dispositif Plan d'Aide à l'Investissement.
Mme Maud JOSTEN est par ailleurs autorisée à signer tous engagements, actes, documents et correspondances relatifs à la gestion administrative des procédures de marchés publics et accords-cadres dans la limite de 50 000 € HT par engagement ainsi que les courriers de rejet, les certificats administratifs et les attestations de service fait dans le cadre des procédures de marchés publics. Elle a délégation de signature pour signer les ordres de mission des agents du pôle budget et marché publics.

Délégation de signature est enfin donnée à Mme Romance N'GOLLO, Mme Soumia AL MOZIGHI, M. Philippe BINDREIFF, Mme Nacera LADJELATE, Mme Fanny ZIMMERMANN pour valider la certification du service fait sur le budget principal et le FIR fonctionnement dans la limite de 50 000 € HT par engagement.
- M. Alain SCHAETZLE, agent comptable, M. Mickaël CHAPELLE, agent comptable adjoint ainsi que Mme Alice LE DINH pour signer les déclarations sociales et fiscales.
Par ailleurs, M. Alain SCHAETZLE et M. Mickaël CHAPELLE disposent d'une délégation de signature pour signer les ordres de mission des agents de l'agence comptable

3.4 Directions du Siège

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatives à l'activité de leur direction, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 200.000 € HT par engagement.

En outre, délégation de signature est accordée pour les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses propres de la direction dans la limite de 10 000 € HT par engagement.

Direction de la santé publique :

- M. Laurent DAL MAS, Directeur
- Mme Aline OSBERY, Directrice adjointe
- Mme Sandrine PFEFFER-VISCA, Directrice adjointe
- Mme Natacha MATHERY, Responsable de la Cellule Appui et Pilotage

Direction de l'offre de soins :

- M. Thomas TALEC, Directeur

- M. Julien GALLI, Directeur adjoint
- M. Guillaume MAUFFRE, Directeur adjoint

Dans la limite du champ de compétence de leur département et à l'exclusion des ordres de mission permanents et des décisions d'engagement des dépenses propres à la direction :

- Mme Aline MAHE, Responsable du département Stratégie, pilotage et organisation de l'offre de soins sanitaires par intérim
- Mme WADDELL-SEIBERT Annick, Responsable du département Financement et efficience
- M. Jean-Michel BAILLARD, Responsable des Politiques de ressources humaines en santé
- Mme Sophie BENOFFI, Responsable du département Offre de santé du secteur ambulatoire
- Mme Louise VALLEE, Responsable du département Biologie et Pharmacie

Direction de l'autonomie :

- Mme Marielle TRABANT, Directrice
- M. Médéric FURON, Directeur adjoint

Direction de l'inspection, contrôle et évaluation :

- M. Mathieu FLOQUET, Directeur
- Mme Sandrine GUET, Directrice adjointe
- Mme Joséphine MAROTTA, Directrice adjointe

Direction de la communication et de la documentation :

- Mme Séverine QUIGNARD, Directrice
- Mme Patricia DIETRICH, Directrice adjointe
- Mme Mylène GRANSON-MARTHELY, Responsable communication

Direction des projets structurants :

- M. Jean-Louis FUCHS, Directeur
- Mme Gwénaëlle VIOLA, Directrice adjointe

Direction de la politique médico-soignante :

- M. Arnaud ETIENNE, Directeur par intérim
- Mme Morgane BECK, Directrice adjointe par intérim
- M. Jonathan BODIN, Responsable du département Numérique et innovation en santé
- Mme Peggy GIBSON, Responsable du département Données analyse et évaluation
- M. Raoul SANTUCCI, Responsable de l'OMEDIT

Article 4 : AU TITRE DES DELEGATIONS DEPARTEMENTALES

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après à l'effet de signer tous actes, décisions et conventions relatives à l'activité de leur délégation départementale ainsi que les évaluations des directeurs des établissements du département mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article L. 5 du code général de la fonction publique, dans les limites et conditions fixées par le décret n° 2026-721 du 1er août 2026, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 200.000 € HT par engagement. Ne sont pas soumises à ce plafond les décisions tarifaires concernant les établissements et services médico-sociaux.

En outre, délégation de signature est accordée pour les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses propres de la délégation départementale dans la limite de 10 000 € HT par engagement.

Au titre de la délégation départementale de la Marne :

- Mme le Dr Sandrine SEGOVIA-KUENY, Directrice
- Mme Valérie PAJAK, Directrice adjointe

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine et piscines) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable et de loisir :
Mme Fabienne SOURD, Responsable du pôle « santé publique et environnementale »
Mme Sylvia LOEZ - LEBAS, Responsable de pôle adjointe « santé publique et environnementale »
M. Sébastien MATHERON-BATAILLE, ingénieur d'études sanitaires
- Pour la signature des seuls bulletins d'analyse d'eau potable et de loisir :
M. Matthieu DETREZ, technicien sanitaire
Mme Léa GRAINCOURT, technicienne sanitaire
- Pour les seules décisions et correspondances relatives aux eaux de baignade :
Mme Anne-Marie DESTIPS, Responsable du service santé-environnement (DD52)
Mme Cynthia MICHEL, ingénieure d'études sanitaires (DD52)

Au titre de la délégation départementale des Ardennes :

- Mme Delphine MASSON, Directrice
- Mme Solène GOSSET, Directrice adjointe

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade :
M. David ROCHE, Responsable du pôle « Environnement, Promotion de la Santé et Sécurité »
Mme Marie-Charlotte DANJON, ingénieure d'études sanitaires

Au titre de la délégation départementale de l'Aube :

- Mme Aurélie HUGOT-JEANNARD, Directrice
- M. Thibaud BERTRAND, Directeur adjoint

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade :
Mme Laure GRAN-AYMERICH, Cheffe du service santé-environnement
M. Philippe ANTOINE, ingénieur d'études sanitaires
Mme Céline LEGRAND, ingénieure d'études sanitaires

Au titre de la délégation départementale de la Haute-Marne :

- M. Iskandar SAMAAAN, Directeur
- Mme Béatrice HUOT, Directrice adjointe

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade
Mme Anne-Marie DESTIPS, Responsable du service santé-environnement

- Pour la signature des seuls bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade
Mme Cynthia MICHEL, ingénieure d'études sanitaires
- Pour les seules décisions et correspondances relatives aux eaux thermales :
Mme Corinne BUFFENOIR, Cheffe du service Santé environnement (DD88)
M. Antoine GENDARME, ingénieur d'études sanitaires (DD 88)
Mme Sophie LAUMOND, ingénieure d'études sanitaires (DD 88)

Au titre de la délégation départementale de la Meurthe-et-Moselle :

- M. Michel MULIC, Directeur
- Mme Amélie DEROTTE, Directrice adjointe

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade
Mme Karine THEAUDIN, Cheffe du service territorial de veille et sécurité sanitaires et environnementales
M. Laurent SUBILEAU, ingénieur d'études sanitaires
Mme Charlotte SONGEUR, ingénieure d'études sanitaires
- Pour les seules décisions et correspondances relatives aux missions mutualisées Qualité de l'Air Intérieur dont le radon :
Mme Hélène ROBERT, Cheffe du service veille et sécurité sanitaires et environnementales (DD 57)
M. Julien BACARI, Ingénieur d'études sanitaires et adjoint au chef du service (DD 57)
Mme Hélène TOBOLA, Ingénieure d'études sanitaires et adjointe au chef du service (DD 57)
- Pour les seules décisions et correspondances relatives aux missions mutualisées Qualité de l'Air Intérieur dont le radon ; et les décisions et correspondances concernant la mise en œuvre et le suivi des missions relatives à l'eau de source embouteillée :
Mme Corinne BUFFENOIR, Cheffe du service Santé environnement (DD88)
M. Antoine GENDARME, ingénieur d'études sanitaires (DD 88)
Mme Sophie LAUMOND, ingénieure d'études sanitaires (DD 88)
- Pour les seules décisions et correspondances relatives aux eaux thermales :
Mme Clémence AUGUSTIN, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires et environnementales (DD 67)
Mme Karine ALLEAUME, ingénieur d'études sanitaires (DD 67)

Au titre de la délégation départementale de la Meuse :

- Mme Céline PRINS, Directrice
- M. Jean-Marc KIMENAU, Directeur adjoint

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade :
Mme Emilie BERTRAND, Cheffe du pôle Santé Environnement
Mme Séverine COUDERT, Cheffe du service Eaux Destinées à la Consommation Humaine
M Julien MAURICE, Chef du service Habitat et Lieux publics

- Pour les seules décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives aux eaux de loisirs et pour la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux de loisirs, pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande :
 - Mme Karine THEAUDIN, Cheffe du service veille et sécurité sanitaires et environnementales (DD 54)
 - M. Laurent SUBILEAU, ingénieur d'études sanitaires (DD 54)
 - Mme Charlotte SONGEUR, ingénieure d'études sanitaires (DD54)
- Pour les seules décisions et correspondances relatives aux missions mutualisées Qualité de l'Air Intérieur dont le radon et pour les décisions et correspondances concernant la mise en œuvre et le suivi des missions relatives à l'eau de source embouteillée :
 - Mme Corinne BUFFENOIR, Cheffe du service Santé environnement (DD88)
 - M. Antoine GENDARME, ingénieur d'études sanitaires (DD 88)
 - Mme Sophie LAUMOND, ingénieure d'études sanitaires (DD 88)
- Pour les seules décisions et correspondances relatives aux missions mutualisées Qualité de l'Air Intérieur dont le radon :
 - Mme Hélène ROBERT, Cheffe du service veille et sécurité sanitaires et environnementales (DD 57)
 - M. Julien BACARI, Ingénieur d'études sanitaires et adjoint au chef du service (DD 57)
 - Mme Hélène TOBOLA, Ingénieure d'études sanitaires et adjointe au chef du service (DD 57)

Au titre de la délégation départementale de la Moselle :

- M. Frédéric CHARLES, Directeur
- Mme Maryline SOMMIER, Directrice adjointe

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade :
 - Mme Hélène ROBERT, Cheffe du service veille et sécurité sanitaires et environnementales
 - M. Julien BACARI, Ingénieur d'études sanitaires et adjoint au chef du service
 - Mme Hélène TOBOLA, Ingénieure d'études sanitaires et adjointe au chef du service
- Pour les seules décisions et correspondances relatives aux eaux thermales :
 - Mme Clémence AUGUSTIN, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires et environnementales (DD 67)
 - Mme Karine ALLEAUME, ingénieure d'études sanitaires (DD 67)
- Pour les seules décisions et correspondances concernant la mise en œuvre et le suivi des missions relatives à l'eau de source embouteillée :
 - Mme Corinne BUFFENOIR, Cheffe du service Santé environnement (DD88)
 - M. Antoine GENDARME, ingénieur d'études sanitaires (DD 88)
 - Mme Sophie LAUMOND, ingénieure d'études sanitaires (DD 88)

Au titre de la délégation départementale du Bas-Rhin :

- Mme Myriam BATHEROSSE Directrice par intérim

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade :

Mme Clémence AUGUSTIN, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires et environnementales

Mme Karine ALLEAUME, ingénieure d'études sanitaires

Mme Sabine GERDOLLE, ingénieure d'études sanitaires

M. Christophe PIEGZA, ingénieur d'études sanitaires

Mme Floriane UMBRICH, ingénieur d'études sanitaires

Au titre de la délégation départementale du Haut-Rhin :

- Mme Fanny BRATUN, Directrice
- M. Christophe MECHINE, Directeur adjoint

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade :
 - Mme Amélie MICHEL, Cheffe du service Santé et environnement
 - M. Carl HEIMANSON, ingénieur d'études sanitaires
 - Mme Juliette MOUQUET, ingénieure d'études sanitaires
 - M. Jonathan OBERLE, faisant fonction d'ingénieur d'études sanitaires
- Pour la signature des seuls bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade :
 - Mme Anne-Rose MORIN, technicienne sanitaire,

Au titre de la délégation départementale des Vosges :

- M. Matthieu PROLONGEAU, Directeur
- Mme Sophie GUERY, Directrice adjointe

En matière de santé-environnement :

- Pour les bons de commandes d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € HT par bon de commande et pour la signature des bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de baignade :
 - Mme Corinne BUFFENOIR, Cheffe du service Santé environnement
 - M. Antoine GENDARME, ingénieur d'études sanitaires
 - Mme Sophie LAUMOND, ingénieure d'études sanitaires

Article 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté ARS n° 2026-3263 du 31 août 2026 avec effet du 1er octobre 2026.

Article 6 :

Les Directeurs, la Secrétaire générale et l'Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Nancy, le

La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Grand Est,

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 29/09/2026

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL